

Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2024

Délibération n° 05

Date de convocation
11.10.2024

Date d'affichage
15.10.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 24

votants : 34

Objet : Adoption du règlement de gestion des logements communaux pour les agents de la Ville

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH par M. E. ALAMAMY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par Mme M. GOTIN – M. D. VIGNEULLE par M. JM. GUILBOT – Mme M. GEORGET par Mme C. LAFONT – Mme F. SAVY par M. C. GHIS – Mme M. LAFFORGUE par Mme J. BREDAS – M. J. RANQUE par M. J. SAMINGO – Mme KD. ILLMANN par Mme H. KIRCALI – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 077-217701226-20241021-DEL_21OCT24_5-DE



Madame Hadda KIRCALI a été élue secrétaire de séance.

Madame Hadda KIRCALI, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune souhaite mettre en place un règlement destiné à encadrer les conditions d'attribution et d'occupation des logements communaux. Ce document a pour objectif de préciser les critères d'éligibilité des demandeurs, la procédure d'attribution des logements, ainsi que les droits et devoirs des locataires.

Concernant les critères d'éligibilité, il est prévu qu'à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, pour être éligible à l'attribution d'un logement communal, chaque demandeur devra disposer d'un numéro de dossier de logement social valide, ne pas

être propriétaires d'un logement et consentir au prélèvement automatique du loyer sur leur salaire, une mesure visant à simplifier la gestion des paiements.

Le règlement introduit également quelques évolutions notables dans la procédure d'attribution. Une commission dédiée, intégrant le pôle social, sera créée afin d'assurer un traitement équitable des dossiers. Ce document rappelle également les obligations réciproques entre la commune et les bénéficiaires, notamment en ce qui concerne l'entretien des logements. Par ailleurs, des règles sont précisées quant au paiement des charges, à l'utilisation des locaux, à la gestion des places de parking, ainsi qu'à la détention d'animaux.

L'adoption de ce règlement permettra d'harmoniser et de clarifier les modalités d'attribution et de gestion des logements communaux. Il garantira ainsi une plus grande transparence dans le traitement des demandes, tout en assurant le respect des engagements de part et d'autre.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter le règlement de gestion des logements communaux pour les agents de la Ville.

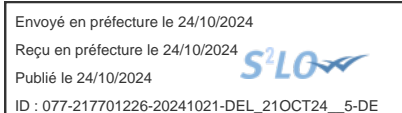
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L. 2121-29,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'harmoniser et de clarifier les modalités d'attribution et de gestion des logements communaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,



DECIDE d'adopter le règlement de gestion des logements communaux pour les agents de la Ville.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 21 octobre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Hadda KIRCALI



Pour : 34
Contre : -
Abstention : -